



Saint-Antoine-sur-Richelieu

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 Télécopieur : (450) 787-2852

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement 2018-08, relatif à l'imposition de taxes, compensations et à l'établissement de tarifs.

Avis est par les présentes donné par le soussigné, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 18 décembre 2018, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 2018-08 relatif à l'imposition de taxes, compensations et à l'établissement de tarifs pour l'exercice financier 2019.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Ce règlement entre en vigueur ce 20 décembre 2018, jour de sa publication.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 20^e jour du mois de décembre deux mille dix-huit

Denis Meunier
Directeur général et secrétaire-trésorier